



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 3 décembre 2024 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, François Léveillé, directeur de cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications, Cabinet, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Nicolas Grignon-Lemieux, chef de division, Eau et matérielles résiduelles.

CP20241203-P1 **BILAN DE L'EAU 2023**

Introduction par monsieur Simon Comtois. Présentation par madame Chantal Marcotte et monsieur Nicolas Grignon-Lemieux

L'objectif de la présentation est de déposer le bilan de l'eau 2023 au conseil municipal.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Recommandation.

RECOMMANDATIONS :

CP-EMR-2024-011

Accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau 2023.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que l'attestation du MAMH est habituellement déposée en pièce jointe. Madame Chantal Marcotte confirme que cette attestation pourra être transmise aux élus.

Monsieur le conseiller Mike Duggan adresse un questionnement relativement aux ICI (page 11). Il demande si des données sont disponibles relativement aux défis des OBNL, pour les compteurs d'eau. Madame Marcotte fera des vérifications à cet effet.

À la page 12, monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande quelle est la distinction, dans le processus, pour l'émission d'un avis de courtoisie et d'un constat. Madame Marcotte fournit des explications, mentionnant qu'un constat est émis si le citoyen est pris sur le champ. Les avis sont quant à eux transmis suite à des dénonciations. Le règlement sur l'arrosage étant en vigueur depuis longtemps, il n'y a aucune tolérance pour l'utilisation de l'eau potable. Madame Marcotte explique le fonctionnement des horaires et du travail des employés attirés à l'application de ce règlement. À la page 15, monsieur Chagnon félicite l'administration pour les analyses réalisées, qui ont mené à la consigne de faire bouillir l'eau. Il demande si la réduction de l'arrosage aura un impact sur l'eau stagnante. Madame Marcotte mentionne que la réduction de l'eau obligera les équipes à travailler différemment, avec explications. Il ajoute que les tests doivent être parfaits lorsque des bactéries sont trouvées, pour plusieurs jours consécutifs. Cette réduction doit donc être prise en compte dans les travaux réalisés.

Monsieur le conseiller Marc Bureau félicite les équipes pour les résultats présentés. Il demande si nous pourrions en faire plus pour les fuites d'eau. Des vérifications seront faites au Service des travaux publics, afin de déterminer quels seraient les résultats vs coûts engendrés. Monsieur Nicolas Grignon-Lemieux mentionne que les efforts préventifs sont maintenus, même sans obligation. Les bris sont principalement sur la fonte et des entretiens préventifs sont réalisés. Il y a également un monitoring sur le terrain. La Ville est pionnière en ce qui a trait à la détection des fuites. Pour la révision du règlement, une présentation est prévue en janvier 2025 pour les résultats de l'analyse et les propositions. Une adoption serait prévue en mars, pour permettre une campagne de communication par la suite.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande s'il est possible d'identifier les adresses précises faisant de la surconsommation, permettant de cibler certains secteurs. Il demande aussi si la Ville a des données sur l'utilisation de l'eau pour les piscines vs arrosage. Pour les fuites d'eau liées à la fonte, monsieur Sabourin souhaite avoir des précisions sur la quantité. Pour les piscines et l'arrosage, madame Marcotte mentionne que l'arrosage mécanique de nuit est une utilisation extrême, plus grande que le pic de l'heure du souper. Pour les piscines, c'est mineur. Quant à la surconsommation, madame Marcotte explique les possibilités qu'offre leur système de vérification.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet est satisfaite des résultats, la Ville étant à l'avant vs autres villes du Québec. Elle souligne la volonté des élus de vouloir faire mieux, malgré ces excellents résultats.

La recommandation sera inscrite à la prochaine séance du conseil municipal.

La présentation du comité plénier public est suspendue à 9 h 37.

Monsieur Nicolas Grignon-Lemieux et madame Chantal Marcotte quittent la rencontre à 9 h 37.

Mesdames Isabelle Veilleux et Andrée Loyer se joignent à la rencontre.

La présentation du comité plénier public reprend à 10 h

CP20241203-P2

GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Introduction par monsieur Edmond Leclerc. Présentation par mesdames Lyne Savaria, Isabelle Veilleux et monsieur Pierre Fortin, consultant de RCGT.

Plan de la présentation :

1. Contexte et méthodologie de la démarche;
2. Sommaire des constats;
3. Scénarios et recommandations
4. Recommandations de la Commission de développement économique;
5. Annexe – Échéancier de mise en œuvre.

RECOMMANDATIONS:**CDE-2024-03**

La CDE recommande au conseil d'adopter, en matière de structure de développement économique, le scénario B – Modèle mixte optimisé à la suite de l'analyse de la gouvernance du développement économique de la Ville.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc souhaite souligner, comme président de la Commission de développement économique, avoir constaté les nombreux acteurs évoluant dans ce milieu. Il croit que la recommandation de la Commission est sage, en ce qui a trait au rapatriement proposé de certaines compétences dans le modèle proposé. Il ajoute que de nouveaux éléments s'ajoutent à la structure actuelle, ayant des impacts sur les livrables de la Commission. La réforme devra préalablement mise en forme, avant l'adoption d'un Plan d'action. En ce qui a trait au développement commercial, il apparaît au modèle proposé.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette souligne l'importance de la présentation de ce jour ainsi que les travaux réalisés par la Commission de développement économique. En 2014, elle mentionne que le gouvernement a aboli les CLD, avec options pour les villes. Elle explique que le mandat donné au consultant était notamment d'analyser ce qui était fait ailleurs et d'évaluer les constats. Une culture de développement économique doit être développée. Elle souhaiterait savoir comment on peut y arriver, avec l'apport du Bureau de développement économique. Monsieur Pierre Fortin fait le pont avec d'autres villes ayant fait le virage vers le développement économique. Il explique que certains avantages de la Ville sont également désavantageux, considérant le niveau de vie à Gatineau. Le BDÉ doit être un catalyseur sur le terrain, en lien avec les valeurs de la Ville. La vision de développement économique doit appartenir à la Ville. Si le BDÉ a une réelle influence sur le leadership, il est plus facile de travailler en collaboration à l'interne lorsqu'un projet est sur la table. On doit se donner les moyens de le faire, pour créer de la richesse. Madame la mairesse retient la notion de leadership d'influence et se dit en accord avec l'option B proposée.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire est enchantée de la présentation, elle remercie l'équipe pour les travaux réalisés. La présentation fait part de structure et de gouvernance, mais elle souhaite la résumer en mentionnant que tous les acteurs de l'écosystème de développement économique doivent travailler dans le même sens. Ce qui est présenté aujourd'hui répond à ces attentes. On doit pouvoir supporter une culture forte de développement. Madame Bélizaire demande comment la Ville pourra mesurer le succès de ce nouveau modèle. Monsieur Fortin propose de le regarder sous de réels indicateurs de développement économique. La structure et la gouvernance seront des facilitateurs, pour créer de la richesse sur le territoire. Monsieur Leclerc mentionne que l'évaluation en continu est une pratique qui émerge de plus en plus, ajoutant qu'une révision du modèle pourra être faite périodiquement, pour établir une reddition de comptes.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne croit également qu'une reddition de comptes est fondamentale. Il émet par ailleurs une préoccupation sur la fragilité des structures. Il demande si les engagements pris par l'actuel conseil ont pu fragiliser les structures en place. Pour la fragilité future, il se questionne sur le partenariat envisagé avec la CDROL. À la 1^{re} question, monsieur Fortin mentionne ne pas avoir fait l'analyse à savoir si le focus mis sur un item a pu en fragiliser d'autres. En ce qui a trait à la collaboration avec la CDROL, madame Isabelle Veilleux donne des précisions sur les différentes actions qui pourront être mises en place, ajoutant qu'il y a déjà une cohésion entre ID Gatineau et la CDROL. Elle fait mention d'une action qui pourrait être renforcée. Monsieur Champagne croit que le message doit être clair quant aux orientations qui seront prises par le conseil, pour les entreprises.

En réponse à monsieur le conseiller Marc Bureau, monsieur Leclerc confirme que le Bureau de développement économique demeurera en place, mais qu'il est souhaité d'avoir un vrai modèle de Service de développement économique.

Quant aux constats réalisés, monsieur le conseiller Denis Girouard note un changement dans le leadership administratif et politique de la Ville. Quant au niveau 3, il demande si c'est inquiétant. Monsieur Fortin mentionne qu'il y a une saine économie sur le territoire de la Ville, mais qu'on peut en faire plus. Pour les changements dans les directions, ça peut avoir causé un effritement, mais on veut ramener une cohérence dans les actions. Monsieur Girouard demande pourquoi des actions n'ont pas été posées avant. Monsieur Fortin rappelle que le mandat lui a été donné en mai dernier et que des actions sont proposées suite aux constats réalisés.

Monsieur Simon Rousseau souligne que la proposition faite est très structurante. Administrativement, on vient enligner l'écosystème. Tous sont très engagés et travaillent très fort, mais il faut maintenant identifier les priorités pour la Ville. Il y a beaucoup de richesses et de gens compétents dans l'écosystème, on veut maintenant enligner les troupes. Il peut y avoir plusieurs indicateurs en développement économique, il faut identifier le créneau souhaité pour la Ville. Les objectifs doivent être clairs et précis, pour que tous puissent travailler dans le même sens. Le mandat doit être clair et la consolidation du leadership doit être confirmée. Des ressources devront être ajoutées pour consolider le Service de développement économique, pour permettre de faire un virage important. Une gestion de changement devra être mise en place, considérant notamment le rapatriement de certaines ressources travaillant chez ID Gatineau. On veut se doter d'un nouveau Service de développement économique, avec un bras ID Gatineau bien enligné sur les priorités de la Ville.

En réponse à monsieur Girouard, madame la mairesse souligne l'importance de travailler sur une stratégie de développement commercial. Elle mentionne qu'il est essentiel d'avoir un arrimage et une cohérence entre la vision de la Ville et celle de ID Gatineau. Les décisions pour le développement économique doivent se prendre au conseil, pour mise en application par la suite. Le conseil doit identifier ses orientations en termes de développement économique. ID Gatineau a une direction générale forte et à l'écoute, le potentiel de travailler en collaboration est présent.

La recommandation sera inscrite à la prochaine séance du conseil municipal.

La rencontre du comité plénier public est suspendue à 11 h.

Mesdames Isabelle Veilleux, Marie-Hélène Rivard et monsieur Pierre Fortin quittent la rencontre à 11 h.

Mesdames Louise Tremblay, Catherine Leclerc et monsieur Frédéric Vandal se joignent à la rencontre à 13 h 05.

La rencontre du comité plénier public reprend à 13 h 05.

CP20241203-P3

PLAN D'ACTION DE LA BIODIVERSITÉ

Introduction par monsieur le conseiller Marc Bureau. Présentation par monsieur Frédéric Vandal, mesdames Lyne Savaria et Louise Tremblay.

L'objectif de la présentation est d'entériner l'Énoncé de principe et le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Situation souhaitée;
3. Recommandation.

Recommandation de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

CELCC-2024-3

Recommander l'Énoncé de principe de la biodiversité et les orientations, les objectifs et les actions de son plan d'action 2024-2028.

La CELCC aimerait revoir le plan d'action 6 mois après son approbation pour discussion sur l'échéancier et les cibles.

RECOMMANDATIONS :**CP-STÉ-2024-01**

Adopter l'Énoncé de principe sur la biodiversité et le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.

CP-STÉ-2024-02

- Adopter l'Énoncé de principe sur la biodiversité.
- Adopter le Plan d'action de la biodiversité 2024-2028.
- De demander l'approbation de l'utilisation de l'initiative en lien avec le plan climat pour le budget de fonctionnement proposé au Plan de la biodiversité 2024-2028 et le financement des 3 postes nécessaires.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan apprécie le travail présenté. Il demande si des cartes sont disponibles pour identifier quels milieux devront être préservés. Monsieur Frédéric Vandal mentionne que des informations sont disponibles au schéma d'aménagement, mais que des travaux de caractérisation seront réalisés sur le terrain.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis demande des précisions sur les distinctions entre les pièces jointes et le plan présenté. Monsieur Vandal confirme que les deux documents se parlent, qu'il peut seulement y avoir des distinctions dans la nomenclature seulement. Pour tout ce qui touche l'orientation 1, dans les fiches actions, madame Craig-St-Louis fait mention de la notion de développer le territoire avec cohérence. Les outils d'urbanisme sont essentiels pour ce faire, citant certains exemples. Le maillage est très important, il est rassurant de le voir écrit. Il sera intéressant d'impliquer le Service de transition écologique dans les différents projets, afin d'offrir une réponse complète et englobante. L'environnement et l'urbanisme doivent travailler de pairs, pour offrir des milieux de vie de qualité. Monsieur Vandal confirme les efforts de cohésion et de transversalité avec le SUDD.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette remercie aussi la CELCC. Elle souligne que nous arrivons à un constat intéressant, pour le 28% de milieux naturels protégés. Pour le 2% restant, elle se demande s'il ne s'agit pas surtout de terrains privés, notamment les corridors écologiques. Les villes ont maintenant des outils pour protéger des milieux sur des terrains privés, elle souhaiterait savoir quelles stratégies seront mises en place. Quant aux corridors, monsieur Vandal confirme que le Service connaît leurs potentiels et qu'il est possible d'en faire une analyse complète. Le plan de match est d'avoir le portrait de ces corridors, pour identifier les priorités, en tenant compte des connectivités. Nous souhaitons intervenir, soit par des modifications règlementaires ou des acquisitions, lorsqu'il y a des opportunités. Madame Louise Tremblay ajoute que des terrains potentiels pourront être identifiés, pour créer des corridors potentiels, lesquels pourront inclure des terrains à restaurer. Le 1^{er} pas est d'aller identifier où sont les potentiels et d'ensuite créer les connectivités, pour avoir une idée de la cartographie. Il y aura deux choix pour créer les corridors : acquisition ou restauration. Madame la mairesse invite la ville à faire preuve de proactivité et à identifier les milieux naturels que nous ne souhaitons pas détruire.

Relativement à la recommandation, monsieur le conseiller Edmond Leclerc adresse une préoccupation sur le libellé de la 2^e phrase. Il demande si ça ne devrait pas plutôt être sous forme de mandat donné à la commission. Monsieur le conseiller Marc Bureau confirme que ça pourrait plutôt prendre la forme d'une recommandation. Monsieur Leclerc et monsieur Bureau sont en accord pour ajouter cette phrase à la recommandation.

Monsieur le conseiller Denis Girouard souligne la difficulté des organismes à obtenir de l'aide des services pour les nettoyages saisonniers. Il demande quelles seraient les opportunités à cet effet. Il demande également si les affichages sont à jour quant aux informations diffusées. Pour le grand ménage, monsieur Vandal confirme que le Service a reçu un mandat du conseil pour proposer une révision du projet. La stratégie sera donc revue, un suivi sera fait au conseil. Concernant l'affichage, madame Tremblay mentionne que certaines actions prévues au Plan sont moins évidentes, mais qu'il est souhaité de mettre en place un volet éducatif, avec exemples.

Les recommandations seront inscrites à la prochaine séance du conseil municipal, avec la modification proposée.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt des procès-verbaux des assemblées ordinaires de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 29 août et 26 septembre 2024

Fin du comité plénier public à 14 h.